

# Médillons sur lettres vers la France

**Yves VERTOMMEN**  
(Académie Royale de Philatélie de Belgique)

**CONFÉRENCE DU 9 AVRIL 2022**



Yves nous montre d'abord les trois conventions postales qui étaient en vigueur pendant cette période :

- la convention du 3 novembre 1847, applicable le 1er janvier 1848.
- la convention du 3 décembre 1857, applicable le 1er avril 1858.
- la convention du 27 février 1865, applicable le 1er janvier 1866.

Pour chaque convention, il montre le tarif, qui varie selon le poids de la lettre et selon la distance à parcourir (le port frontalier, pour une distance de moins de 30 km, était moins élevé). En plus, il souligne l'évolution du tarif pour les lettres recommandées ou chargées, ainsi que celui des imprimés, des journaux et périodiques. Il montre aussi l'évolution des tarifs des lettres insuffisamment affranchies.

Pour chaque convention, il nous montre un nombre impressionnant de lettres, expliquant à chaque fois le tarif qui varie selon le poids et la distance.



Lettre de janvier 1851 de Nieuport à destination de Boulogne-sur-Mer.  
Première convention de 1847. Affranchissement de 6,80 F, correspondant à 17 ports de 40 centimes.  
Lettre ayant un poids entre 127,5 et 135 g (40 centimes par 7,5 g).